



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conférence des préfets du canton de Fribourg
Oberamtännerkonferenz des Kantons Freiburg

acf-fgv

association des communes fribourgeoises
freiburger gemeindeverband

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 15 mars 2020

Communiqué de presse

Message à l'attention des communes fribourgeoises au sujet des mesures prises par le Conseil d'Etat afin de réduire les risques de transmission du coronavirus

Réunis en séance extraordinaire, le samedi 14 mars 2020 à Fribourg, la Conférence des préfets (CDP) et une forte délégation du comité de l'Association cantonale des communes fribourgeoises (ACF), auxquels se sont joints des représentants de divers services de l'Etat, ont travaillé à la mise en œuvre des décisions prises le vendredi 13 mars par le Conseil d'Etat.

La séance organisée samedi par la CDP et l'ACF avait pour objectif d'établir une liste de questions que pose la mise en œuvre de la décision de fermer les classes de l'école obligatoire et post-obligatoire comme l'arrêt de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial, et de suggérer des solutions. Les participants se sont accordés sur les points suivants :

- > Dans la mesure du possible, les élèves restent à la maison et sont placés sous la surveillance de la proche famille mais en veillant à maintenir les grands-parents à distance.
- > Les structures scolaires sont ouvertes pour les enfants des personnes dont l'activité est indispensable à la gestion de la crise (personnel médical, hospitalier, EMS, institutions spécialisées, protection de la population (feux bleus).
- > Lundi matin 16 mars, les classes et structures d'accueil sont ouvertes afin d'accueillir les enfants cités au point précédent et les enfants dont les parents n'ont pas encore trouvé de solution de garde pour l'immédiat.
- > Sous la responsabilité des RE et directeurs de CO, les enseignants établissent dès lundi matin et jusqu'à mercredi 18 mars la liste des élèves – du personnel prioritaire – et celle des enfants sans solution. Ces listes seront transmises chaque fin de journée à la DICS qui informera l'OCC de la situation.
- > Les structures d'accueil extrafamilial – crèches et garderies – sous la conduite du SEJ établissent d'identiques listes des enfants pour lesquels un encadrement n'a pu être trouvé. Ces listes sont également transmises aux communes, préfectures et OCC. Les parents peuvent s'adresser à la structure d'accueil dans laquelle est placé leur enfant pour plus d'information.
- > Afin d'éviter que certains enfants se retrouvent sans moyens de transport, les TPF rouleront jusqu'à mardi soir dans tous les cercles primaires et prendront contact avec les communes pour déterminer la suite du service.
- > Un Groupe de travail est constitué à l'échelle cantonale par la CDP et l'ACF, en lien avec la DICS, la DSAS et les milieux de l'accueil extrascolaire pour définir des stratégies et proposer des

solutions orientées vers les enfants pour lesquels aucune solution d'encadrement ou de garde n'aurait été trouvée.

- > Les communes seront informées au plus vite au sujet des éléments qui demeurent imprécis : critères définissant le statut de parents prioritaires, règles concernant l'accueil d'enfants...
- > Les communes sont invitées à coordonner ces stratégies et à répondre aux besoins en mettant sur pied des commissions réunissant les divers milieux concernés (politique, école, conseil des parents, milieux associatifs). L'objectif est de trouver des solutions adéquates et de coordonner les activités pour les enfants qui resteraient à la charge de l'école et des structures.
- > Les communes seront informées dès la fin de la présente semaine des solutions mises en place pour la garde des petits enfants.

La Conférence des préfets et les membres du Comité de l'ACF rappellent que cette situation particulière réclame l'engagement de tous les partenaires. Et les autorités communales constituent un maillon indispensable dans l'effort qui est collectivement porté contre la propagation du coronavirus.

Contact

—

Patrice Borcard, Président de la Conférence de préfets, M +41 79 445 41 55

Micheline Guerry-Berchier, Secrétaire générale de l'Association des communes fribourgeoises, M +41 79 660 64 00